

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 4 mai 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Étchemin, tenue le mardi 4 mai 2021 à 19 h, à huis clos, au Centre des arts et de la culture, 1470, route 277, à Lac-Étchemin.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Judith Leblond
Marie-Pierre Lamontagne

Messieurs les conseillers : Guyda Deblois
Patrick Lachance
Yannick Dion

Est absent :

Monsieur le conseiller : Sébastien Ouellet

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Camil Turmel.

Est également présent :

Le directeur général/secrétaire-trésorier Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Adjudication du contrat pour la réfection d'une partie de la toiture du bâtiment d'accueil du Mont-Original.
 - 4.2 Acceptation de l'offre de renouvellement pour le terme 2021-2022 du courtier SAGE Assurances et rentes collectives pour le contrat en assurance « Vie/Accident des pompiers volontaires ».
 - 4.3 Proclamation de la "*Semaine nationale de la santé mentale*" du 3 au 9 mai 2021 et de la campagne 2021-2022 sur le thème "*Ressentir, c'est recevoir un message*".
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Adjudication du contrat pour la location de machineries lourdes pour la période du 15 mai 2021 au 14 mai 2022.
 - 5.2 Adjudication du contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation d'enrobé bitumineux pour le rapiéçage mécanique de certaines rues et de certains rangs pour l'année 2021.
 - 5.3 Adjudication du contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation d'enrobé bitumineux EC-10 pour le rapiéçage manuel de certaines rues et certains rangs pour l'année 2021.
 - 5.4 Adjudication du contrat pour le débroussaillage des emprises et/ou fossés pour la saison estivale 2021.
 - 5.5 Adjudication du contrat pour le lignage des rues et des rangs de la municipalité - Année 2021 à 2024.

- 5.6 Adjudication du contrat pour l'achat, le transport et l'épandage de 115 000 litres environ d'abat-poussière liquide - Année 2021.
- 5.7 Autorisation de signature - Entente amendée de retraite progressive avec M. Bernard Gagnon.
- 5.8 Proclamation de la "*Semaine de la sécurité civile*" du 2 au 8 mai 2021 sous le thème "*Ma sécurité : Ma responsabilité!*".
- 5.9 Demande d'ajout de cinq (5) luminaires dans le secteur de l'avenue du Ruisseau (Phase 4).

6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1 Dépôt du rapport mensuel sommaire des permis de construction et de rénovation pour le mois d'avril 2021.
- 6.2 Aide financière octroyée à Les Immeubles J.V. inc. dans le cadre de la Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin - Volet 1 aide générale à l'entreprise.
- 6.3 Aide financière à la relocalisation d'une entreprise commerciale ou industrielle octroyée à "Douceur des Appalaches".
- 6.4 Résolution concernant une mise de fonds pour un projet dans le cadre du "Programme d'aide financière visant l'optimisation du réseau des écocentres québécois".
- 6.5 Demande de dérogation mineure no. 2021-134 - M. Daniel Lamontagne, 123, rue Dallaire, lot numéro 3 602 507, zone 42-H, à Lac-Etchemin.

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1 Adjudication du contrat pour l'entretien des plates-bandes situées à "l'Espace commémoratif Joseph-Damase Bégin" et "le Parc du sentier" pour la saison estivale 2021.
- 7.2 Acceptation du montage financier dans le cadre du programme d'aide financière - Promotion touristique 2021.
- 7.3 Proclamation de la "*Semaine québécoise des familles*" du 10 au 16 mai 2021 et de la "*Journée internationale des familles*" le 15 mai 2021.
- 7.4 Autorisation de signature - Protocole d'entente entre la Municipalité de Lac-Etchemin et l'organisation du "Tournoi de balle molle familial de Lac-Etchemin".
- 7.5 Adjudication du contrat pour les frais d'honoraires pour la réalisation des plans et devis pour le drainage et terrassement d'un terrain de soccer.
- 7.6 Adjudication du contrat pour la réfection de la tour d'eau du système de réfrigération à l'aréna municipal.

8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :

8.1

9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

10. Lecture de la correspondance.

11. Affaires nouvelles :

11.1 Souscriptions diverses :

a)

~~12. Période d'intervention des membres du conseil.~~

~~13. Période de questions des citoyens. (Considérant que la rencontre se tient par conférence téléphonique, ce point n'est pas à considérer).~~

14. Levée de la séance.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

«Dans un contexte de respect et de transparence nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Etchemin et ce notamment à travers la présente séance».

086-05-2021

2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

087-05-2021

3.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 AVRIL 2021

Considérant que copie du procès-verbal de la séance du 6 avril 2021 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021, tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4.

DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

088-05-2021

4.1

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA TOITURE DU BÂTIMENT D'ACCUEIL AU MONT-ORIGNAL

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres par invitation, auprès de neuf (9) soumissionnaires pour la réfection d'une partie de la toiture du bâtiment du Mont-Orignal;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 15 avril 2021;

Considérant qu'une seule offre a été reçue et jugée conforme aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite à l'offre déposée, le directeur des loisirs, culture et vie communautaire a étudié attentivement la proposition reçue à savoir :

Soumissionnaire et localité	Montant (taxes incluses)
Construction Fillion Fortier inc. Lac-Etchemin	9 485, 44 \$

Considérant que l'entreprise "Construction Fillion Fortier inc." a déposé une offre conforme aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que le directeur des loisirs, culture et vie communautaire recommande l'adjudication, pour la réalisation des travaux, à l'entreprise "Construction Fillion Fortier inc.";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal octroie à l'entreprise "Construction Fillion Fortier inc.", la réfection d'une partie de la toiture du bâtiment d'accueil au Mont-Orignal, conformément aux spécifications décrites au devis et au bordereau de soumission, au montant de 9 485,44 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

089-05-2021
4.2

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE RENOUVELLEMENT POUR LE TERME 2021-2022 DU COURTIER SAGE ASSURANCES ET RENTES COLLECTIVES POUR LE CONTRAT EN ASSURANCE "VIE/ACCIDENTS DES POMPIERS VOLONTAIRES"

Considérant la proposition d'offre de renouvellement reçue le 27 avril 2021 du courtier Sage Assurances et rentes collectives pour l'assurance Vie/Accident des pompiers volontaires (SSQ Société d'assurance inc. - Police 1J610);

Considérant qu'après étude de l'offre de renouvellement, celle-ci est jugée très avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre de renouvellement annexé à la présente pour en faire partie intégrante, déposée par Sage Assurances et rentes collectives, ceci pour une période d'un (1) an à compter du 1^{er} juin 2021 au montant de 2 300 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

090-05-2021
4.3

PROCLAMATION DE LA "SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE" DU 3 AU 9 MAI 2021 ET DE LA CAMPAGNE 2021-2022 SUR LE THÈME "RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE"

Considérant que promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif;

Considérant que le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2021-2022 initié par le Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule d **3 au 9 mai 2021**;

Considérant que faire connaître les **7 astuces pour se recharger** contribue à la santé mentale de la population de tout âge;

Considérant que la Campagne 2021-2022 vise à faire connaître l'une des **7 astuces**, "**Ressentir c'est recevoir un message**";

Considérant que favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale "*Ressentir, c'est recevoir un message*".

Adoptée à l'unanimité.

5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

091-05-2021
5.1

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA LOCATION DE MACHINERIES LOURDES POUR LA PÉRIODE DU 15 MAI 2021 AU 14 MAI 2022

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de trois (3) soumissionnaires pour la location de machineries lourdes pour la période du 15 mai 2021 au 14 mai 2022;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 29 avril 2021;

Considérant que trois (3) offres ont été reçues et jugées conformes aux exigences stipulées au devis technique (respect des normes gouvernementales et autres) et au bordereau de soumission;

Considérant que les prix de location de machineries lourdes varient d'un entrepreneur à l'autre et d'une saison à l'autre et considérant que chacun des entrepreneurs offre, pour certaines machineries ou certaines machineries munies d'équipements spécialisés, des prix qui varient;

Considérant que, suite aux offres déposées le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

RÉSULTATS DES SOUMISSIONS																
LOCATION DE MACHINERIES LOURDES 2021-2022																
15 MAI 2021 AU 14 MAI 2022																
Type mach.	Marque	Mod.	Ann.	Code MTQ	Équipements disponibles								Pér. disp.	Tarif horaire (avant les taxes)		
					Attache rapide	Brise roches	Godet à fossé	Godet convent.	Lame avant	Limiteur de portée	Pouce hydraul.	Défonçeuse		Carrière Etchemin inc.	Excavation Lafontaine & Fils inc.	9118-9167 Québec inc. (Carrière Ste-Rose)
Pelle	Caterpillar	303.5E2CR	2015	1302	X		X	X	X		X		12 mois		92.00 \$	
					X	X	X	X	X		X		12 mois		130.00 \$	
	Komatsu	PC-35MR-2	2008		X	X	X	X	X	X	X		Été	75.00 \$		
					X	X	X	X	X	X		Hiver	75.00 \$			
Pelle	Komatsu	PC-78US-10	2017	1304	X		X	X	X		X		Été	85.00 \$		
					X		X	X	X		X		Hiver	85.00 \$		
Pelle	Volvo	ECR-145EL	2019	1306	X		X	X	X		X		Mars-déc.			115.00 \$
Pelle	Doosan	DX-140LC-3	2016	1308	X	X	X	X	X	X	X		Été	90.00 \$		
					X	X	X	X	X	X		Hiver	105.00 \$			
	Doosan	DX-140LCR-3	2014		X		X	X	X	X	X		Été		110.00 \$	
					X		X	X	X	X		Hiver		120.00 \$		
Pelle	Doosan	DX-180LC-5	2016	1310	X		X	X		X		Été		115.00 \$		
					X		X	X		X		Hiver		130.00 \$		
Pelle	Doosan	DX-225LC-5	2019	1313	X		X	X		X	X		Été		30.00 \$	
					X		X	X		X	X		Hiver		145.00 \$	
	John Deere	210G	2012		X		X	X		X	X	X	Été	100.00 \$		
					X		X	X		X	X		Hiver	130.00 \$		
	Caterpillar	320CL	2002		X		X	X		X		X	Été		110.00 \$	
					X		X	X		X		Hiver		140.00 \$		
Pelle	Kobelco		2005	1315	X		X	X		X		Été		130.00 \$		

		SK-290LC											Hiver		145.00 \$		
Pelle	John Deere	300G	2018	1318	X		X	X		X	X	X	Été	150.00 \$			
														Hiver	170.00 \$		
	Deawoo	Solar 300	2003		X		X	X			X		12 mois			130.00 \$	
Pelle	Komatsu	PC-300LC-7	2005	1320	X		X	X		X	X	X	Été	140.00 \$			
														Hiver	160.00 \$		
	Caterpillar	330CL	2003		X		X	X		X	X	X	Été	125.00 \$			
													Hiver	145.00 \$			
Pelle	Doosan	DX350	2019	1328	X		X	X		X	X	X	Été	165.00 \$			
													Hiver	180.00 \$			
Tracteur	John Deere	550HLGP	2000	0456									6 mois		105.00 \$		
Camion 10 roues 3 essieux	Western	4900S	2017										12 mois	82.43 \$			
	Volvo	VHD	2002										pas disponible				
	Volvo	VHD	2002										pas disponible				
	Kenworth	W900	2003										12 mois			92.01 \$	
	Peterbilt	357	2003										12 mois			92.01 \$	
	Sterling	LT9513	2002										12 mois		92.01 \$		
	Sterling	LT9513	1999										12 mois		92.01 \$		
	Ford	LTL 9000	1995										12 mois			92.01 \$	
Camion 12 roues 4 essieux	Freightliner	1145D	2018										12 mois	110.00 \$			
	Kenworth	T-800	2005										12 mois			107.31 \$	
Tracteur 3 essieux combiné avec semi-remorque 2 essieux	Kenworth	T-800	2021											125.00 \$			
	Kenworth	T-800	2013										12 mois		117.76 \$		
	Peterbilt	388	2011										12 mois			117.76 \$	
	Freightliner	FL120 Classic	2000										12 mois		117.76 \$		
Tracteur 3 essieux combiné avec semi-remorque 4 essieux	Peterbilt	388	2011										12 mois			129.42 \$	
Camion fardier	Kenworth	T-800	2013										12 mois		145.00 \$		
	Freightliner	FL120 Classic	2000										12 mois		145.00 \$		
	Kenworth	W900B	2000										12 mois			145.00 \$	
	Kenworth	Con	1995										12 mois	130.00			
Chargeur sur roues	John Deere	644	1989	0720									12 mois	115.00			
Chargeur sur roues	Doosan	DL220-5	2021	0725									12 mois		130.00 \$		
	Kawasaki	6727	2016											12 mois		130.00 \$	
	Case	621D	2004											12 mois			110.00 \$
Niveleuse	Champion	740	1991	0275									6 mois		120.00 \$		
Rouleau	Superpac	540	2002	2065									6 mois		93.00 \$		
Balayeuse automotrice	Johnston	Vanguard 4000	2005	3515									6 mois			130.00 \$	
Balayeuse automotrice	Elgin	Geovac	2001	3525									6 mois			130.00 \$	
	Elgin	Whirlwind Série L	1991											6 mois			130.00 \$

Considérant, qu'il est de l'intérêt de la municipalité de toujours prendre le prix le plus bas pour la location de chacune des machineries disponibles qu'elle aura besoin;

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande au conseil d'octroyer le contrat aux trois (3) soumissionnaires, et ce dans le meilleur intérêt de la municipalité soit en prenant le plus bas soumissionnaire en fonction des besoins;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal accepte les trois (3) offres reçues (taux horaire), selon la disponibilité des machineries et/ou équipements requis et au meilleur prix des trois

(3) soumissionnaires au moment de la réalisation des travaux à effectuer, le tout conformément aux exigences du devis et tel qu'il apparaît au tableau préparé ci-haut.

Adoptée à l'unanimité.

092-05-2021
5.2

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION D'ENROBÉ BITUMINEUX POUR LE RAPIÉÇAGE MÉCANIQUE DE CERTAINES RUES ET DE CERTAINS RANGS - ANNÉE 2021

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres de soumissions publiques pour la fourniture de +/- 2 415 tonnes d'enrobé bitumineux pour le rapiéçage mécanique de certaines rues et certains rangs de la municipalité pour l'année 2021;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 27 avril 2021;

Considérant que quatre (4) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Soumissionnaire et localité	Fourniture, livraison et pose de béton bitumineux EC-10 avec bitume PG 58S-28 (Quant. approx. (2 200 t. m.) (taxes incluses)	Fourniture, livraison et pose de béton bitumineux ESG-14 avec bitume PG 58H-34 (Quant. approx. (215 t. m.) (taxes incluses)	Montant(s) total(aux) (taxes incluses)
Construction Abénakis inc. Saint-Georges	102,43 \$/tonne	128,02 \$/tonne	252 871,54 \$
Construction B.M.L. - Division de Sintra inc. Lévis	113,04 \$/tonne	123,61 \$/tonne	275 264,15 \$
Pavage Sartigan Itée St-Georges	123,25 \$/tonne	130,52 \$/tonne	299 218,76 \$
Pavco inc. (9180-6778) Québec inc. Shannon	123,02 \$/tonne	146,02 \$/tonne	302 045,07 \$

Considérant que l'entreprise "Construction Abénakis inc." a déposé la soumission la plus basse, si l'on compare le tableau des montants ci-dessus présenté;

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication, pour la réalisation des travaux, à l'entreprise "Construction Abénakis inc.";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal octroie à l'entreprise "Construction Abénakis inc.", pour la fourniture et l'installation de béton bitumineux pour le rapiéçage mécanique de certaines rues et de certains rangs de la municipalité pour l'année 2021, conformément aux spécifications décrites au devis et au bordereau de soumission, au prix de 102,43 \$/tonne - EC-10 (PG 58S-28), au prix de 128,02 \$/tonne - ESG-14 (PG 58H-34) (épaisseur minimale de 75 mm avec une compaction à 93% P.M.) pour un total de 252 871,54 \$, taxes incluses et redevance des carrières et sablières incluant la clause d'ajustement du prix du bitume.

Adoptée à l'unanimité.

093-05-2021
5.3

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION D'ENROBÉ BITUMINEUX EC-10 POUR LE RAPIÉÇAGE

MANUEL DE CERTAINES RUES ET CERTAINS RANGS À LAC-ETCHEMIN POUR L'ANNÉE 2021

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de cinq (5) soumissionnaires pour la fourniture, la livraison et l'installation de +/- 185 tonnes d'enrobé bitumineux EC-10 avec bitume PG-58S-28 pour le rapiéçage manuel de certaines rues et certains rangs de la municipalité pour l'année 2021;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 22 avril 2021;

Considérant que quatre (4) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Compagnie	Fourniture, livraison et installation	Prix (tonne métrique (taxes incluses))	Montant total (taxes incluses)
Pavage Sartigan ltée Saint-Georges	EC-10 : avec bitume PG-58S-28	219,34 \$/tonne	40 577,90 \$
Construction Abénakis inc. / Pavage Beauce-Amiante Saint-Georges	EC-10 : avec bitume PG-58S-28	245,87 \$/tonne	45 485,95 \$
Les Pavages de Beauce ltée Beauceville	EC-10 : avec bitume PG-58S-28	291,12 \$/tonne	53 857,20 \$
Asphalte Nicolas Lachance inc. Vallée Jonction	EC-10 : avec bitume PG-58S-28	327,56 \$/tonne	60 598,60 \$

Considérant que l'entreprise "Pavage Sartigan ltée" a déposé la soumission la plus basse, si l'on compare le tableau des montants ci-dessus présentés;

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication pour la fourniture la livraison et la pose de +/- 185 tonnes d'enrobé bitumineux EC-10 avec bitume PG-58S-28 pour le rapiéçage manuel de certaines rues et certains rangs de la municipalité pour l'année 2021 à l'entreprise "Pavage Sartigan ltée";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal octroie à l'entreprise "Pavage Sartigan ltée", la fourniture, la livraison et la pose de +/- 185 tonnes d'enrobé bitumineux EC-10 avec bitume PG 58S-28 pour le pavage et le rapiéçage manuel de certaines rues et certains rangs de la municipalité pour l'année 2021, conformément aux spécifications décrites au devis et au bordereau de soumission, au prix de 219,34 \$/ tonne, taxes incluses et redevance des carrières et sablières incluant la clause d'ajustement du prix du bitume.

Adoptée à l'unanimité.

094-05-2021
5.4

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE DÉBROUSSAILLAGE DES EMPRISES ET/OU FOSSÉS POUR LA SAISON ESTIVALE 2021

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de deux (2) soumissionnaires pour le débroussaillage des emprises et/ou fossés pour la saison estivale 2021 de la municipalité;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 22 avril 2021;

Considérant qu'une seule offre a été reçue et jugée conforme aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite à l'offre déposée, le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement la proposition reçue à savoir :

9114-3917 Québec inc. (Débroussaillage Adam Vachon) - Saint-Georges (Beauce)			
Type d'équipement :	Tarif horaire	Quantité approximative (heures)	Total
Débroussailleuse déportée avec coupe de 6 pieds :	80,00 \$	65	5 200,00 \$
Débroussailleuse avec boom de 27 pieds :	89,00 \$	45	4 005,00 \$
Débroussailleuse avec boom de 30 pieds :	89,00 \$	45	4 005,00 \$
SOUS-TOTAL :			13 210,00 \$
TPS :			660,50 \$
TVQ :			1 317,70 \$
TOTAL :			15 188,20 \$

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication de ce contrat à taux horaire pour la réalisation des travaux à l'entreprise 9114-3917 Québec inc. soit "Débroussaillage Adam Vachon";

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal octroie à l'entreprise 9114-3917 Québec inc. soit "Débroussaillage Adam Vachon" le contrat de débroussaillage des emprises et/ou fossés pour la saison estivale 2021 conformément aux prix et conditions inclus au devis accompagnant la soumission.

Adoptée à l'unanimité.

095-05-2021
5.5

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE LIGNAGE DES RUES ET DES RANGS DE LA MUNICIPALITÉ - ANNÉES 2021 À 2024

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de quatre (4) soumissionnaires pour le lignage des rues et des rangs de la municipalité pour un contrat de deux (2) ans (2021 et 2022) ou pour un contrat de quatre (4) ans (2021 à 2024);

Considérant que les prix demandés étaient pour un contrat de deux (2) ans (2021-2022) ou pour un contrat de quatre (4) ans (2021-2024);

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 23 avril 2021;

Considérant que deux (2) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur des Services publics, Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues;

Considérant qu'il est plus avantageux d'accepter un contrat de quatre (4) ans selon les tableaux ci-bas:

Description		Longueur/quantité approx.	PRIX POUR UN CONTRAT DE 2 ANS (2021 ET 2022)			
			LIGNCO - SINTRA INC.		DURAND MARQUAGE ET ASSOCIÉS INC.	
			Prix /m linéaire ou unitaire	Total	Prix /m linéaire ou unitaire	Total
Lignes blanches continues :	77 120 m (année 1) 6 675 m (année 2)*	0.40 \$	33 518.00 \$	0.22 \$	18 434.90 \$	
Lignes jaunes continues doubles : *(ANNUEL)	3 080 m	0.75 \$	4 620.00 \$	0.44 \$	2 710.40 \$	
Lignes jaunes continues simples :	36 645 m (année 1) 1 595 m (année 2)*	0.40 \$	15 296.00 \$	0.22 \$	8 412.80 \$	
Lignes d'arrêts : *(ANNUEL)	21	18.00 \$	756.00 \$	32.45 \$	1 362.90 \$	
Traverses piétonnières blanches : *(ANNUEL)	5	155.00 \$	1 550.00 \$	176.00 \$	1 760.00 \$	
Traverses piétonnières jaunes : *(ANNUEL)	2	155.00 \$	620.00 \$	176.00 \$	704.00 \$	
Logos bicyclettes : *(ANNUEL)	5	20.00 \$	200.00 \$	38.50 \$	385.00 \$	
Logos de macles : *(ANNUEL)	5	20.00 \$	200.00 \$	33.00 \$	330.00 \$	
Logos de piétons : *(ANNUEL)	5	20.00 \$	200.00 \$	38.50 \$	385.00 \$	
Flèches simples : *(ANNUEL)	4	28.00 \$	224.00 \$	33.00 \$	264.00 \$	
Logos défense de stationner : *(ANNUEL)	2	45.00 \$	180.00 \$	27.50 \$	110.00 \$	
Cases stationnement pour personnes à mobilité réduite : (AUX 2 ANS)	1	200.00 \$	200.00 \$	99.00 \$	99.00 \$	
Hachures blanches largeur 120 mm : *(ANNUEL)	27 mètres	1.20 \$	64.80 \$	3.41 \$	184.14 \$	
Lignes blanches continues largeur 400 mm chaque côté des blocs pour traverses : *(ANNUEL)	66 mètres	4.50 \$	594.00 \$	3.52 \$	464.64 \$	
Lignes jaunes de stationnement largeur 120 mm : *(ANNUEL)	± 150 mètres (moyenne annuelle)	1.10 \$	330.00 \$	1.485 \$	445.50 \$	
Lignes blanches de stationnement largeur 120 mm : *(ANNUEL)	130 mètres	1.10 \$	286.00 \$	1.485 \$	386.10 \$	
Blocs de passage pour bicyclette 400 mm x 400 mm jaune : *(ANNUEL)	18	2.25 \$	81.00 \$	5.50 \$	198.00 \$	
SOUS-TOTAL :			58 919.80 \$		36 636.38 \$	
T.P.S. :			2 945.99 \$		1 831.82 \$	
T.V.Q. :			5 877.25 \$		3 654.48 \$	
TOTAL :			67 743.04 \$		42 122.68 \$	
					Pour 2 ans	

Description		Longueur/quantité approx.		PRIX POUR UN CONTRAT DE 4 ANS (2021 À 2024)			
				LIGNCO - SINTRA INC.		DURAND MARQUAGE ET ASSOCIÉS INC.	
		Prix /m linéaire ou unitaire	Total	Prix /m linéaire ou unitaire	Total		
Lignes blanches continues :	77 120 m (année 1) 6 675 m (année 2)*	0.42 \$	70 387.80 \$	0.23 \$	38 545.70 \$		
Lignes jaunes continues doubles : *(ANNUEL)	3 080 m	0.77 \$	9 486.40 \$	0.46 \$	5 667.20 \$		
Lignes jaunes continues simples :	36 645 m (année 1) 1 595 m (année 2)*	0.42 \$	32 121.60 \$	0.23 \$	17 590.40 \$		
Lignes d'arrêts : *(ANNUEL)	21	18.41 \$	1 546.44 \$	32.775 \$	2 753.10 \$		
Traverses piétonnières blanches : *(ANNUEL)	5	158.53 \$	3 170.60 \$	178.25 \$	3 565.0 \$		
Traverses piétonnières jaunes : *(ANNUEL)	2	158.53 \$	1 268.24 \$	178.25 \$	1 426.00 \$		
Logos bicyclettes : *(ANNUEL)	5	20.45 \$	409.00 \$	40.25 \$	805.00 \$		
Logos de macles : *(ANNUEL)	5	20.45 \$	409.00 \$	34.50 \$	690.00 \$		
Logos de piétons : *(ANNUEL)	5	20.45 \$	409.00 \$	40.25 \$	805.00 \$		
Flèches simples : *(ANNUEL)	4	28.64 \$	458.24 \$	34.50 \$	552.00 \$		
Logos défense de stationner : *(ANNUEL)	2	46.03 \$	368.24 \$	28.75 \$	230.00 \$		
Cases stationnement pour personnes à mobilité réduite : (AUX 2 ANS)	1	204.55 \$	409.10 \$	103.50 \$	207.00 \$		
Hachures blanches largeur 120 mm : *(ANNUEL)	27 mètres	1.23 \$	132.84 \$	3.393 \$	366.44 \$		
Lignes blanches continues largeur 400 mm chaque côté des blocs pour traverses : *(ANNUEL)	66 mètres	4.61 \$	1 217.04 \$	3.508 \$	926.11 \$		
Lignes jaunes de stationnement largeur 120 mm : *(ANNUEL)	± 150 mètres (moyenne annuelle)	1.13 \$	678.00 \$	1.495 \$	897.00 \$		
Lignes blanches de stationnement largeur 120 mm : *(ANNUEL)	130 mètres	1.13 \$	587.60 \$	1.495 \$	77.40 \$		
Blocs de passage pour bicyclette 400 mm x 400 mm jaune : *(ANNUEL)	18	2.30 \$	165.60 \$	5.175 \$	372.60 \$		
SOUS-TOTAL :			123 224.74 \$		76 175.96 \$		
T.P.S. :			6 161.24 \$		3 808.80 \$		
T.V.Q. :			12 291.67 \$		7 598.55 \$		
TOTAL :			141 677.64 \$		87 583.31 \$		
					Pour 4 ans		
				3.96%	43 791.65 \$		
					Pour 2 ans		

Considérant que le directeur des Services publics, Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication du contrat de lignage des rues de la municipalité pour un contrat de quatre (4) ans à l'entreprise "Durand Marquage et Associés inc.";

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal octroie à l'entreprise "Durand Marquage et Associés inc." le contrat pour la réalisation du lignage des rues et des rangs de la municipalité pour une période de quatre (4) ans (2021 à 2024) conformément aux prix et conditions inclus au devis accompagnant la soumission;

QUE les tableaux des résultats d'ouverture des soumissions de lignage de rues et des rangs pour la période de quatre (4) ans (2021 à 2024) sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité.

096-05-2021
5.6

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACHAT, LE TRANSPORT ET L'ÉPANDAGE DE 115 000 LITRES ENVIRON D'ABAT-POUSSIÈRE LIQUIDE - 2021

Considérant que l'UMQ a renouvelé dernièrement son invitation auprès des municipalités pour le prochain appel d'offres de son regroupement d'achats visant l'acquisition de produits utilisés comme abat-poussière;

Considérant que la municipalité dans un souci d'économie désire connaître les prix d'autres fournisseurs;

Considérant l'appel d'offres par invitation, auprès de trois (3) entreprises spécialisées pour la fourniture, le transport et l'épandage de 115 000 litres environ d'abat-poussière liquide comme demandé au document d'appel d'offres;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 22 avril 2021;

Considérant que trois (3) entreprises spécialisées dans ce domaine ont déposé une offre conforme au devis et que les prix sont calculés en litre;

Compagnie	Prix total au litre (taxes incluses)	Montant total (taxes incluses)
- Transport Adrien Roy & Filles inc. Saint-Martin (Beauce)	0,296 \$/litre	34 040,00 \$
- Les Entreprises Bourget inc. Saint-Paul-de-Joliette	0,4095 \$/litre	47 092,50 \$
- Multi Routes inc. Montréal	0,4806 \$/litre	55 269,00 \$

Considérant que le directeur des Services publics, Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication du contrat à l'entreprise "Transport Adrien Roy et Filles inc.";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal octroie, à l'entreprise "Transport Adrien Roy et Filles inc.", le contrat pour la fourniture, le transport et l'épandage de 115 000 litres environ d'abat-poussière liquide de type chlorure de calcium 35%, conformément au bordereau de soumission déposé.

Adoptée à l'unanimité.

097-05-2021
5.7

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE AMENDÉE DE RETRAITE PROGRESSIVE AVEC M. BERNARD GAGNON

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin paraphe l'entente amendée de retraite progressive à intervenir avec l'employé, M. Bernard Gagnon;

QUE le maire, M. Camil Turmel et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault soient autorisés à signer l'entente à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

098-05-2021
5.8

PROCLAMATION DE LA "SEMAINE DE LA SÉCURITÉ CIVILE " DU 2 AU 8 MAI 2021 SOUS LE THÈME "MA SÉCURITÉ : MA RESPONSABILITÉ! "

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin proclame par la présente la semaine du 2 au 8 mai 2021, semaine de la sécurité civile, sous le thème "*Ma sécurité : ma responsabilité!*".

Adoptée à l'unanimité.

099-05-2021
5.9

DEMANDE D'AJOUT DE CINQ (5) LUMINAIRES DANS LE SECTEUR DE L'AVENUE DU RUISSEAU (PHASE 4)

Considérant la demande déposée par M. Marc Rancourt pour l'ajout de cinq (5) luminaires;

Considérant que le Conseil avait déjà approuvé cet éclairage, mais que le budget alloué, soit 10 000 \$ n'était pas suffisant pour les cinq (5) (soit 25 000 \$);

Considérant que le développement est bien avancé dans ce secteur et qu'il y a beaucoup de résidents qui y circulent;

Considérant que la demande répond de façon conforme aux critères de la "Politique relative à l'établissement de normes minimales pour l'éclairage de rues et de lieux publics", selon le rapport du directeur des services techniques;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE la municipalité autorise l'ajout des cinq (5) luminaires dans le secteur concerné de l'avenue du Ruisseau, selon la recommandation du directeur des services techniques;

QUE la municipalité autorise le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement à faire une demande de branchement au réseau d'Hydro-Québec et à procéder à leur installation dont le coût sera payé à même le fonds général de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

6. DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :

6.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL SOMMAIRE DES PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION - AVRIL 2021

Le directeur général/secrétaire-trésorier dépose le rapport mensuel sommaire des permis de construction et de rénovation pour le mois d'avril 2021, préparé par le service d'urbanisme.

100-05-2021
6.2

AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE À LES IMMEUBLES J.V. INC. DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN - VOLET 1 AIDE GÉNÉRALE À L'ENTREPRISE

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin désire s'impliquer activement dans le développement économique de son territoire, en y favorisant la création d'emploi tout en favorisant les principes de développement durable;

Considérant que le Conseil municipal a adopté le 3 décembre 2019, la résolution numéro 245-12-2019 établissant la « Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin »;

Considérant qu'une demande d'aide financière afférente au volet 1 (Aide générale à l'entreprise) de ladite politique a été déposée par Les Immeubles J.V. inc. concernant un projet de construction d'un immeuble locatif qui sera occupé par un cabinet de comptables professionnels agréés;

Considérant que la réalisation de ce projet permet de préserver une entreprise existante sur son territoire, d'accroître la richesse foncière de la municipalité, de maintenir les emplois existants en plus d'en créer un nouveau;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont procédé à l'analyse et l'étude de la demande en fonction des critères et exigences énoncés à la politique;

Considérant que la demande est conforme et répond aux normes inscrites à la politique;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin accorde une aide financière à Les Immeubles J.V. inc. au montant maximal de 10% de l'investissement jusqu'à concurrence de 25 000 \$, montant admissible au volet 1 (Aide générale à l'entreprise), selon les modalités suivantes :

- Un premier versement de 8 500 \$ (34 %) transmis dans les deux (2) mois suivants le dépôt de la reddition de compte finale (celle-ci confirme la conformité en tous points aux exigences de la politique et le volet afférent).
- Un second versement de 8 500 \$ (34 %) transmis 12 mois après le dépôt de la reddition de compte finale.
- Un troisième et dernier versement de 8 000 \$ (32 %) transmis 24 mois après le dépôt de la reddition de compte finale.

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 079-04-2021;

Le maire fait appel au vote sur cette résolution.

Votent en faveur :

Mesdames les conseillères Judith Leblond et Marie-Pierre Lamontagne et monsieur le conseiller Patrick Lachance.

Votent contre :

Messieurs les conseillers Guyda Deblois et Yannick Dion.

Adoptée à la majorité.

101-05-2021
6.3

**AIDE FINANCIÈRE À LA RELOCALISATION D'UNE ENTREPRISE
COMMERCIALE OU INDUSTRIELLE OCTROYÉE À "DOUCEUR DES
APPALACHES"**

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin désire s'impliquer activement dans le développement économique de son territoire, en y favorisant la création d'emploi tout en favorisant les principes de développement durable;

Considérant que la Loi sur les compétences municipales, article 90, permet à une municipalité locale d'accorder une aide pour relocaliser sur son territoire une entreprise commerciale ou industrielle qui y est déjà présente;

Considérant que l'entreprise "Douceur des Appalaches" qui réalise ses activités commerciales dans le rang du Mont-Original sur le territoire municipal relocalise ses activités au 302-A, rue Industrielle à Lac-Etchemin;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin accorde une aide financière à "Douceur des Appalaches" au montant maximal de 10 000 \$ sur présentation des pièces justificatives au regard des coûts relatif à la relocalisation de l'entreprise;

- Un premier versement de 5 000 \$ (50 %) transmis dans les deux (2) mois suivants le dépôt de la reddition de compte finale.
- Un second et dernier versement de 5 000 \$ (50 %) transmis 12 mois après le dépôt de la reddition de compte finale.

Adoptée à l'unanimité.

102-05-2021
6.4

**RÉSOLUTION CONCERNANT UNE MISE DE FONDS POUR UN PROJET
DANS LE CADRE DU "PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT
L'OPTIMISATION DU RÉSEAU DES ÉCOCENTRES QUÉBÉCOIS"**

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin a élaboré un projet pour la modernisation et la mise à niveau de son écocentre (ci-après le «**PROJET**»);

Considérant que le PROJET sera déposé auprès de RECYC-QUÉBEC dans le cadre du programme susmentionné en titre, administré par cette dernière (ci-après le «**PROGRAMME**»);

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin désire contribuer et investir financièrement dans le PROJET;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET
RÉSOLU :**

D'autoriser la Municipalité de Lac-Etchemin qu'elle est prête à s'engager financièrement dans le PROJET, en y investissant un montant de (projet total de 108 000 \$ avec la subvention de 75 000 \$) 33 000 \$ (ci-après "l'INVESTISSEMENT") puisé à même ses liquidités internes;

De transmettre copie de la présente résolution à RECYC-QUÉBEC afin de valoir à titre d'engagement, auprès d'elle, à concrètement injecter l'INVESTISSEMENT aux fins de concrétisation du PROJET;

QUE cette résolution est conforme aux échanges et décisions prises par la Municipalité de Lac-Etchemin à ce sujet.

Adoptée à l'unanimité.

103-05-2021
6.5

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 2021-134 - M. DANIEL
LAMONTAGNE, 123, RUE DALLAIRE, LOT NUMÉRO 3 602 507, ZONE 42-H,
À LAC-ETCHEMIN**

Considérant que ledit dossier est admissible au processus d'étude dans le cadre d'une demande de dérogation mineure en vertu de l'article 3.1 (Dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que ladite demande de dérogation respecte les critères édictés à l'article 3.2 (Conditions) du règlement numéro 66-2006 sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement;

Considérant que les membres du Comité consultatif d'urbanisme considèrent la

dérogation comme étant mineure, et ce, telle que déposée auprès de la municipalité en date du 13 avril 2021;

Considérant que cette demande a pour effet de permettre l'agrandissement d'une résidence unifamiliale (avec un logement bigénérationnel) et apporter la somme des marges de recul à 4,64 mètres, lorsque la norme prévoit 6,0 mètres minimum, à l'article 4.2.5 du règlement de zonage 62-2006;

Considérant que le fait d'accorder la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que le type de construction demandé ne risque pas d'affecter l'esthétique ni l'homogénéité du secteur;

Considérant que les autres normes en vigueur sont respectées et que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et donné une recommandation FAVORABLE à son acceptation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET
RÉSOLU :**

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2021-134 soit et est approuvée par le Conseil de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE :**

104-05-2021
7.1

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES PLATES-
BANDES SITUÉES À "L'ESPACE COMMÉMORATIF JOSEPH-DAMASE
BÉGIN" ET "LE PARC DU SENTIER" POUR LA SAISON ESTIVALE 2021**

Considérant que "l'Espace commémoratif Joseph-Damase Bégin" et "le Parc du Sentier" possèdent de nombreuses plates-bandes et que celles-ci demandent un entretien régulier durant la saison estivale;

Considérant que les Chevaliers de Colomb de Lac-Etchemin se sont engagés auprès du Comité historique et la Fabrique de Lac-Etchemin à réaliser deux (2) corvées annuelles (printemps et automne) pour faire une mise à niveau des plates-bandes du site de l'Espace commémoratif;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin doit faire l'entretien annuel des équipements et s'assurer de la conformité du site;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE
LAMONTAGNE ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal accepte le protocole d'entente proposé pour l'entretien des plates-bandes à "l'Espace commémoratif Joseph-Damase Bégin" pour la saison estivale 2021 incluant "le Parc du Sentier" et autorise le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, à signer ledit protocole à intervenir entre les Chevaliers de Colomb et la municipalité et en assurer le respect des termes et engagements par les parties.

Adoptée à l'unanimité.

105-05-2021
7.2

ACCEPTATION DU MONTAGE FINANCIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE - PROMOTION TOURISTIQUE 2021

Considérant que les intervenants touristiques de Lac-Etchemin ont convenu d'utiliser principalement le web comme médias pour la saison 2021;

Considérant que le directeur des loisirs, culture et vie communautaire a procédé à l'analyse des demandes soumises par les intervenants touristiques dans le cadre de l'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 25% des investissements avant taxes et 15 % concernant les forfaits « Tuango », en guise de subvention selon le document déposé au conseil et qui fait partie intégrante de la résolution;

QU'un budget de 10 000 \$ maximum est alloué dans le cadre de ce programme.

Adoptée à l'unanimité.

106-05-2021
7.3

PROCLAMATION DE LA "SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES" DU 10 AU 16 MAI 2021 ET DE LA "JOURNÉE INTERNATIONALE DES FAMILLES" LE 15 MAI 2021

Considérant l'importance de la reconnaissance de la famille comme premier milieu de vie des personnes et de l'intergénération;

Considérant l'importance de la reconnaissance de la famille sous toutes ses formes et à tous les cycles de vie;

Considérant l'importance de la contribution des familles au développement de la collectivité;

Considérant l'importance d'apporter un soutien collectif aux familles afin de faciliter leur vécu dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités;

Considérant que la municipalité est le palier de gouvernement le plus près du quotidien et du milieu de vie des familles et des aînés;

Considérant que la municipalité a reconnu le rôle de rassembleur de la communauté dans le développement d'une Politique familiale et des aînés;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin proclame la "Semaine québécoise des familles" du 10 au 16 mai 2021 sous le thème "Être là pour les familles!" ainsi que le 15 mai "Journée internationale des familles".

Adoptée à l'unanimité.

107-05-2021
7.4

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN ET L'ORGANISATION DU "TOURNOI DE BALLE MOLLE FAMILIAL DE LAC-ETCHEMIN"

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin et les responsables de l'organisation du "Tournoi de balle molle familial de Lac-Etchemin" ont convenu de la signature d'un protocole d'entente relativement à la tenue de cet événement;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte les conditions incluses dans le protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité de Lac-Etchemin et l'organisation du "Tournoi de balle molle familial";

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse une contribution financière maximale de 1 000 \$ sur présentation de pièces justificatives et selon les termes prévus au protocole pour une activité de jeux gonflables;

QUE le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente proposé.

Adoptée à l'unanimité.

108-05-2021
7.5

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES FRAIS D'HONORAIRES POUR
LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR LE DRAINAGE ET LE
TERRASSEMENT D'UN TERRAIN DE SOCCER**

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres de soumissions par invitation à deux (2) fournisseurs pour la réalisation des plans et devis pour le drainage et le terrassement d'un terrain de soccer;

Considérant que deux (2) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur des loisirs, culture et vie communautaire a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Soumissionnaire et localité	Montant (taxes incluses)
WSP Saint-Georges	10 100,55 \$
Tétratech Lévis	14 371,87 \$

Considérant que l'entreprise "WSP" est le soumissionnaire conforme et le plus bas, soit 10 100,55 \$ (taxes incluses);

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET
RÉSOLU :**

QUE le conseil confie à l'entreprise "WSP" la réalisation des plans et devis pour le drainage et le terrassement d'un terrain de soccer pour un montant de 10 100,55 \$ (taxes incluses);

QUE lesdits frais seront financés en partie dans le cadre du programme PSPS (Programme de soutien pour des projets structurants) de la MRC des Etchemins. Le programme aidera au financement des travaux pour la construction de l'infrastructure.

Adoptée à l'unanimité.

109-05-2021
7.6

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA TOUR D'EAU
DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION À L'ARÉNA MUNICIPAL**

Considérant que le fournisseur responsable de l'entretien de notre système de réfrigération à l'aréna municipal nous recommande d'apporter des correctifs afin d'assurer un bon fonctionnement des équipements de la tour d'eau pour la prochaine saison;

Considérant que les correctifs se situent principalement au niveau de la tour d'eau dont certaines réparations s'inscrivent dans un plan de maintenance tous les dix (10) ans;

Considérant que l'ordinateur qui contrôle le système de réfrigération à distance doit être mis à jour avec la version Windows 10;

Considérant que le fournisseur a présenté une soumission pour la réalisation des divers travaux qui doivent être effectués avant l'ouverture de l'aréna;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE le conseil confie à l'entreprise "CIMCO RÉFRIGÉRATION" les travaux à réaliser selon la soumission déposée en date du 30 avril 2021 au montant de 32 835 \$ (excluant les taxes);

QUE lesdits travaux seront financés par le fonds général de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 Aucun point pour cet item.

110-05-2021

9.

APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour avril 2021 pour la somme de 260 433,37 \$, le tout tel que détaillé comme suit: achats impayés : 146 145,31 \$ et déboursés directs: 114 288,06 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

14 avril 2021

Lettre de la part des membres du conseil d'administration de la Fondation Sac-O-Dos de l'école Notre-Dame de Lac-Etchemin remerciant sincèrement la municipalité pour le don consenti. Cette aide permettra à la Fondation de poursuivre ses objectifs afin de venir en aide aux élèves de l'école.

11. **AFFAIRE (S) NOUVELLE (S) :**

11.1 **SOUSCRIPTIONS, COMMANDITES ET/OU SUBVENTIONS DIVERSES :**

Aucun point pour cet item.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

~~Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire, à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter ses commentaires sur certains sujets, selon sa convenance.~~

~~Pour terminer ce point, à son tour M. Camil Turmel, maire, commente en ce sens au bénéfice des gens présents dans la salle.~~

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

~~Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.~~

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30 l'ordre du jour étant épuisé, Mme la conseillère Judith Leblond propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER